Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76(16)**
Point 21.4 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Réforme du programme mondial de stages

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Directeur général,[1]

A décidé d'adopter le délai révisé du 31 décembre 2025 pour atteindre l'objectif qu'au moins 50 % des stagiaires acceptés soient originaires de pays à revenu faible ou intermédiaire.

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Document A76/28.